TULLE, le 12 mars 2014

DELEGATION AU MAIRE

(Délibération du Conseil Municipal du 17 mars 2008)

Secrétariat Général
SM

Arrêtés du 12 mars 2014

N°25 : Arrêté portant acceptation de la reconduction du contrat de maintenance et d'assistance technique du progiciel GIMA installé au Centre Technique Municipal et souscrit avec la Société GFI (Montant de la dépense : 7 116,78 € HT soit 8 540,14 € TTC).

N°26 : Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 1 597 € présenté par GROUPAMA d'OC correspondant au remboursement du sinistre survenu le 14 janvier 2014 au DOJO Municipal sis rue de la Montane à Tulle.

N°27 : Arrêté portant approbation du contrat de vente souscrit entre la Ville de Tulle et Artistes et Compagnie, producteur, pour un concert de Dmitry NILOV qui se déroulera le 16 avril 2014 (Montant de la dépense : 616,11 € HT soit 650 € TTC).

N°28 : Arrêté portant approbation d'un contrat de location d'emplacements de stationnement dans le parking « Maugein » sis rue du Tir à l'Agence Régionale de la Santé du Limousin (Montant total de la recette : 7 800 € TTC par an)

N°29 : Arrêté portant approbation de la convention souscrite entre la Ville de Tulle et l'association « Club AGORA de Tulle » » ayant pour objet la contribution du service communication de la Ville de Tulle pour assurer un soutien à la promotion du concert de cette association (Prestation réalisée à titre gracieux).

N°30 : Arrêté portant approbation, pour régularisation, de l'avenant n° 5 à la convention souscrite avec l'association "No Comment" pour occupation de locaux sis dans l'ancien bâtiment du "Couteau de Corrèze", ZAC de la Solane (Montant de la recette : 345,16 € par an).

Le Maire - Adjoint,

Dominique GRADOR